

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy (arrivé à 21h15) - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT-DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - NOËL Philippe - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : ÉON-SALABERT Fanny

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 avril 2023
- Vote des taux d'imposition 2023. (*annulant la délibération du 03/04/2023*)
- Convention SAUR : contrôle et entretien des appareils de défense contre l'incendie
- Questions et informations diverses

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 avril 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 03 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2023

(annulant la délibération du 03/04/2023)

Par délibération du 1^{er} avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- ✓ TFPB : 34,12 %
- ✓ TFPNB : 60.27 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

	2022	Taux de référence	Proposition Taux 2023
Foncier bâti	34.12	34.12	35.14
Foncier non bâti	60.27	60.27	60.27
Taxe d'habitation		12.50	12.81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (14 voix) :

- DECIDE de modifier les taux d'imposition en 2023 et de les porter à :
 - ✓ Taxe foncière bâtie : 35.14 %
 - ✓ Taxe foncière non bâties : 60.27 %
 - ✓ Taxe d'habitation : 12.81 %
- DECIDE de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : Convention SAUR (contrôle et entretien des appareils de défense contre l'incendie)

La Collectivité dispose, conformément aux dispositions de l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment les poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. Les poteaux, les puisards et bouches d'incendie font partie du patrimoine communal, au-delà du joint aval de la vanne d'arrêt située immédiatement en amont de l'hydrant.

Dans le cadre de la sécurité incendie sur la Commune, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie. A ce titre, la SAUR, accepte une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public dépendant du territoire de la Collectivité.

Après présentation de la convention de la SAUR par M. Pierrick NOËL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (14 voix) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y référant.

OBJET : Questions et informations diverses

✓ **Conseil Municipal des jeunes**

En début de réunion, présentation de l'animation « soirée jeux de société » par le Conseil Municipal des Jeunes. Cette soirée aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à la Maison de l'Enfance.

Le 23 septembre 2023 de 9h à 12h30, les jeunes élus souhaitent organiser une nouvelle opération « Nettoyons la Nature ».

✓ **Randonnée Gourmande du 03 septembre 2023**

Chantal CORLOSQUET informe qu'une réunion pour la préparation de la randonnée gourmande aura lieu le jeudi 25 mai à 19h à la salle des fêtes.

✓ **Informations communautaires**

Visite de la halle des sports du Liffré : les élus communautaires ont pu découvrir les avancées du projet avant l'ouverture prévue en septembre 2023.

✓ **Commerce**

Banderoles :

Romain MEUNIER informe que 2 banderoles publicitaires pour la recherche d'un(e) gérant(e) ont été commandées. Elles seront installées très prochainement, une devant le commerce une autre visible de la RN12.

Etat des lieux :

Yohann FOURNIER propose de faire un état des lieux de sortie du commerce et faire le point sur les équipements restants. Monsieur le Maire se charge de contacter Mme Betty LERICHE pour fixer un rendez-vous.

Conciliation :

Une visioconférence est prévue mercredi 17 mai à 10h00.

✓ Entretiens du personnel

Monsieur Guy CORBEL informe l'assemblée que les entretiens du personnel se sont déroulés les 9 et 11 mai 2023. Considérant la baisse des effectifs à l'école à la rentrée prochaine, un point va être fait sur les besoins en personnel sur les temps scolaire et périscolaire.

✓ Apéro Concert du 07 juillet 2023

L'association du Foot Loisir Broons Trémur sera en charge de l'organisation de cette soirée.

✓ Prochain Conseil Municipal : lundi 12 juin 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Président,
Francis DAULT

La secrétaire,
ÉON-SALABERT Fanny




